

Compétences eaux et assainissement : on vous explique tout !

Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est vu transférer les compétences relatives à l'eau potable, à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales urbaines. Un transfert de compétence obligatoire dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, modifiée par la loi du 3 août 2018 dite " loi Ferrand-Fesnaud ".

Le nouveau service communautaire est donc en place depuis début janvier. Il s'est substitué aux communes qui exerçaient antérieurement cette compétence en propre (régie communale) ou dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Nous avons réuni ici les questions les plus fréquemment posées à notre service eaux et assainissement.

D'où vient mon eau ?

Une fois par an, une fiche info décrivant les caractéristiques de votre eau de consommation est envoyée avec votre facture. C'est sur ces documents que vous trouverez le nom du réservoir dont votre résidence dépend. Parfois, plusieurs noms peuvent être inscrits, n'hésitez pas à contacter notre service pour plus de précisions. A savoir, la majorité des captages provient de ressources souterraines.

La fiche info qui accompagne votre facture est rédigée par l'Agence Régionale de Santé. Elle a été créée pour vous informer une fois par an sur la qualité sanitaire de l'eau que vous consommez et synthétise les contrôles réalisés l'année précédente.

Qui puis-je contacter au sujet de mon eau potable et de mon assainissement ?

Appelez l'Agglo au **05 55 41 04 48** et demandez le service eaux et assainissement.

Il existe également 2 adresses mails :

- pour toute question concernant votre abonnement, votre facturation, écrivez-nous à **usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr**,
- pour tout ce qui est d'ordre technique (fuite, branchement...), envoyez votre demande à **service.eaux@agglo-grandgueret.fr**.



Quels traitements subit mon eau ?

Pour la rendre potable, des traitements peuvent s'appliquer avant la distribution de l'eau. Ceux-ci obéissent à un cadre réglementaire très strict :

- désinfection pour éliminer les germes indésirables ;
- dans certains secteurs, traitement du paramètre arsenic ;
- reminéralisation pour les eaux trop acides.

Je souhaite raccorder mon habitation à l'eau potable / au réseau d'assainissement collectif

Nous vous conseillons de bien anticiper votre demande et de prendre contact avec notre service qui vous fournira un document à compléter pour formaliser votre besoin.

Quel est le rythme de facturation ?

Le service a mis en place une facturation annuelle en deux fois* : au 1^{er} semestre, facturation de l'abonnement annuel (éventuellement avancée de consommation) ; en fin d'année, après relevé de votre compteur, facture sur le volume réel de consommé.

Pour les communes disposant d'un assainissement collectif, il existe bien deux factures distinctes, une pour l'eau, une pour l'assainissement.

L'eau potable et l'assainissement collectif font l'objet de factures distinctes et sont à régler séparément.

* La mensualisation est maintenue dans les communes qui l'avaient mis en place antérieurement en transfert.

Quels sont les moyens de paiement ?

Vous pouvez régler par :

- ✓ chèque à l'ordre du Trésor Public (à adresser à la Trésorerie),
- ✓ TIPI (Titre payable sur internet),
- ✓ CB directement à la Trésorerie,
- ✓ QR Code en bureau de tabac jusqu'à 300 € (liste des bureaux partenaires sur notre site internet),
- ✓ prélèvement à échéance (renseignez-vous auprès de notre service).

d'infos :
www.agglo-grandgueret.fr

GRAND GUÉRET

La lettre

Automne 2020

www.agglo-grandgueret.fr

ÉDITO



À nouveau mandat, nouvelles ambitions

À l'issue d'élections municipales et communautaires fortement perturbées par la crise sanitaire mais qui ont vu le renouvellement de nos assemblées, les travaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont repris force et vigueur pour les six années qui s'ouvrent.

Ce nouveau mandat sera placé sous le signe de l'ambition pour notre territoire mais aussi de la raison et de la pondération qu'imposent des finances qui, comme partout en France, sont contraintes. Notre nation souffre, ses entrepreneurs également, la COVID-19 cause des ravages dans la sphère sociale et dans le monde économique et malgré de nombreux soutiens, dont le déblocage de plus de 120 000 euros de fonds par l'Agglo pour venir en aide aux entrepreneurs, artisans et commerçants du territoire du Grand Guéret, maintes difficultés se font jour qui sclérosent notre tissu économique et fragilisent le lien social entre nos concitoyens.

En cette période rude et complexe, la Com' d'Agglo s'inscrit en partenaire du quotidien des habitants du territoire. Plus que jamais, nous voulons rester mobilisés à vos côtés.

Avec une nouvelle équipe d'élus, dont vous retrouverez les visages

dans ces pages, avec 150 agents territoriaux dévoués à leurs missions de service public, nous nourrissons l'ambition de poursuivre le travail accompli et de développer de nouveaux projets. Nos filières économiques, notre capacité d'accueil, le tourisme, l'agglo'Bus, le développement durable, la gestion de l'eau, l'habitat, la petite enfance, la lecture publique, la santé, l'urbanisme, autant de compétences qu'il nous appartient de faire vivre pour améliorer le quotidien. Parce que notre avenir ne sera jamais une question de chance mais une question de choix, l'Agglo fait celui du développement de son territoire, de la solidarité et de la préservation écologique. Telles sont nos ambitions, telle est notre feuille de route.

Éric CORREIA

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine - Délégué Économie Créative, Innovation et Droits Culturels

Hommage à Jean-Claude ROUET

Jean-Claude ROUET nous a quittés en ce mois d'août 2020, après un courageux combat contre la maladie. Maire de Gartempe et conseiller communautaire, au sein de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury puis de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Jean-Claude était un élu engagé, opiniâtre, assidu aux échanges et aux travaux de notre assemblée. Avec lui, nous perdons un collègue, un maire, un ami pour beaucoup. Les élus communautaires et les personnels de la Com' d'Agglo s'associent pour dire à ses proches combien il manquera à la vie locale et à notre territoire.



COLLECTE

17 décembre / 10h - 19h
salle des expositions, mairie de Guéret

Grand Guéret - La lettre - Automne 2020 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en octobre 2020.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret
Textes : services du Grand Guéret - Crédits : macrovector_official / Freepik - Impression sur papier PEFC : Typocentre (03) - Tirage : 15 800 exemplaires
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Joullat - Mazerat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



Quand la crise sanitaire pousse l'Agglo à répondre aux carences d'un système

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, via son service Développement économique, accompagne les entreprises au quotidien. La crise sanitaire actuelle et la période de confinement que nous avons traversée montrent comment ce soutien peut se traduire.



Audrey COUDOÏN, gérante du salon d'esthétique O'Natur'Elle à Saint-Vaury depuis le 3 mars dernier, témoigne.



DISPOSITIF D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRISES

Comment votre entreprise a-t-elle été impactée par la crise sanitaire ?

Le lundi 16 mars, je recevais un courrier officiel demandant la fermeture obligatoire de mon institut. Après seulement 15 jours d'activité, je devais refermer les portes de ma toute jeune entreprise !

Quelles démarches avez-vous entreprises alors ?

J'ai beaucoup échangé avec mon cabinet comptable qui m'envoyait des informations tous les jours. Je me suis très vite rendu compte que je n'étais éligible à aucun des dispositifs d'aides mis en place, en dehors de la suspension des loyers. Le 30 mars j'ai contacté les services de l'Agglo ; j'ai su ainsi qu'une réflexion autour d'une aide spécifique aux jeunes entreprises était engagée. Quelques jours plus tard, les médias locaux annonçaient la mise en place d'un dispositif d'aide dédiée aux structures créées depuis le 01/01/20 sur le territoire du Grand Guéret. L'Agglo me confirmera ensuite que j'y suis éligible. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat m'a alors accompagnée dans le montage du dossier en lien avec les services de l'Agglo. Je recevais quelques temps après une notification d'attribution de l'aide aux jeunes entreprises.

Comment pourriez-vous qualifier l'accompagnement du service Développement économique l'Agglo ?

J'ai été très bien accompagnée. L'Agglo a pris conscience de ce manque et de la gravité de la situation. La collectivité a soutenu les jeunes entreprises de son territoire.

Dans quelle mesure cette aide vous a-t-elle permis de traverser cette période compliquée ?

Cela m'a permis de maintenir une partie de mon salaire et de préserver ma trésorerie. Au final, je n'aurai perdu qu'environ 400 € sur ma trésorerie lors du confinement.

Comment avez-vous appréhendé la reprise de votre activité ?

Lorsque j'ai connu la date de réouverture, j'ai contacté tous les clients qui avaient pris rendez-vous avant le confinement. J'ai également beaucoup publié sur les réseaux sociaux. J'ai pu alors fidéliser la

clientèle captée lors des premiers jours d'ouverture et j'ai aussi réussi à attirer de nouveaux clients. Avec cette période compliquée, j'ai remarqué que ma clientèle était très compréhensive et fidèle malgré les circonstances.

Comment se porte votre entreprise aujourd'hui ?

Après 6 mois post-Covid, mon activité est au top. Ma clientèle répond présente. Grâce au bouche à oreille, elle s'est aussi largement développée. Chaque semaine, j'ai des nouveaux clients qui passent la porte de mon institut. Je suis soulagée et ravie de ce regain d'activité.

Comment appréhendez-vous l'avenir ?

J'essaie de toujours me remettre en question mais je ne suis pas sereine car la COVID-19 est toujours présente et mon activité n'est pas réalisable à distance. Un nouveau confinement serait très compliqué à envisager. Je sais encore plus aujourd'hui que vie d'entrepreneur rime avec stress.



François BARNAUD, Vice-Président en charge du développement économique

Suite aux sollicitations de plusieurs jeunes entreprises, nous avons décidé de mettre en place avec l'appui technique des partenaires consulaires (Chambre de Commerce et Chambre de Métiers), un fonds de soutien aux jeunes entreprises, implantées sur le Grand Guéret. Cette aide exceptionnelle, directe et forfaitaire de 1 500 € par entreprise, a eu pour vocation à soutenir le financement des charges fixes pendant le confinement lié à la COVID-19. Cette subvention a été attribuée à 6 entreprises. L'Agglo a également décidé d'abonder le fonds de soutien de proximité mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine, afin de rendre éligibles à ce dispositif les entreprises de son territoire, à hauteur de 2 €/habitant, soit une enveloppe globale de 60 000 € qui prend la forme d'avances remboursables.

Contact : Service Développement économique - 05 87 63 00 07

TOURISME & SPORTS NATURE

Les Monts de Guéret, #destinationtendance2020



Sur les 53 % des Français partis en congés cet été, 30 % ont fait le choix de la campagne, plaçant ainsi les destinations rurales en 2^e position derrière le littoral (37 %). Retour en chiffres sur cet été pas comme les autres, où la Creuse a rencontré ses publics.



Dans les Monts de Guéret, les professionnels du tourisme - hébergeurs, restaurateurs et prestataires de loisirs - ont su s'adapter aux conditions sanitaires pour répondre aux attentes des touristes. Malgré un manque de visibilité à court terme et l'impact négatif de la COVID-19 sur la fréquentation touristique en année pleine, l'Agglo, propriétaire et gestionnaire de nombreux équipements, soutenue par une promotion efficace de l'Office de tourisme du Grand Guéret et de Creuse Tourisme, a réussi à enregistrer sur ses équipements une augmentation significative de la fréquentation au cours des deux mois d'été.

Le Parc Animalier des Monts de Guéret « Les loups de Chabrières », premier site touristique payant du département, a vu le nombre de ses entrées augmenter de 21 % en juillet et août. L'équipe a accueilli sur certaines journées plus de 800 visiteurs !

Pendant ce temps, les équipements de la Station Sports Nature ont enregistré sur l'été une stabilité avec près de 7 500 pratiquants malgré une offre plus restreinte qu'en 2019 (du fait d'une amplitude d'ouverture inférieure). L'affluence sur les sites de baignade d'Anzême et de Jouillat a également profité aux deux restaurateurs nouvellement installés sur les deux bases de loisirs, avec, certains jours, près de 300 baigneurs qui sont venus goûter à l'eau limpide et chaude (en moyenne entre 22°C et 25°C) sur les deux plages.

Concernant les hébergements dont elle assure la gestion et l'entretien, la Com' d'Agglo a connu une progression de 2,5 % sur juillet et août, et ce malgré la fermeture exceptionnelle du camping et des chalets de Péchadoire à Anzême, et la vente des 6 gîtes de Puy Chaillaux à un porteur privé, dont la volonté est de poursuivre l'activité touristique du site. Avec un taux de remplissage de 100 % de nos hébergements locatifs et une progression de 37 % sur le camping du Gué Lavaud à La Chapelle-Taillefert, nous avons réalisé un très bel été. Les gîtes et chambres d'hôtes ont le mieux tiré leur épingle du jeu tandis que l'hôtellerie, comme au plan national, a été la plus touchée par l'épidémie de coronavirus. Parmi les activités plébiscitées au niveau départemental, on notera l'augmentation de 38 % de la fréquentation des itinéraires « vélo » du département confirmant ainsi une stratégie départementale relayée par la Grand Guéret avec ses « boucles locales à vélo » et ses 38 sentiers VTT labellisés par la fédération française de cyclisme.

Les échanges entre les hébergeurs et leurs hôtes ont fait ressortir quatre facteurs majeurs dans la décision de ces derniers de venir passer leurs vacances chez nous : la crise sanitaire et le besoin de distanciation qui lui est associé, la recherche d'activités de nature et de plein air, la campagne médiatique « Creuse » et la volonté sans doute un peu contrainte de séjourner en France. À nous de surfer sur cette dynamique, de fidéliser les français et de leur faire découvrir tous les secrets de notre jardin !

Contact : Office de Tourisme du Grand Guéret - 05 55 52 14 29
info@gueret-tourisme.fr - www.gueret-tourisme.fr

HABITAT / LOGEMENT

La Maison de projet Cœur de Ville



Située en centre-ville de Guéret, cette maison créée par la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération, est désormais votre lieu privilégié d'information et de dialogue sur le projet Cœur de Ville.

Sa vocation est de vous informer sur les dispositifs, de vous montrer l'avancée du projet et ses réalisations, de réunir les partenaires, d'échanger.

La Maison de projet est aussi le lieu mutualisé d'information des propriétaires et locataires sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) du centre-ville et sur le programme de requalification du quartier politique de la ville « Albatros » de Guéret. Elle accueille en outre des commerçants du centre-ville et des porteurs de projets de commerce, ainsi que les associations de commerçants pour l'exercice de leurs activités.

mon centre-ville, son nouveau visage...

PERMANENCES

- **Manager de commerce** : mardi et jeudi de 10h à 12h, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
- **Service Habitat du Grand Guéret** : mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine** : mardi de 14h à 17h30
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** : jeudi de 14h à 17h30



Budgets annexes : chiffres clés

Services publics administratifs

Parc Animalier des Monts de Guéret

- **Vocation** : gestion du parc « Les Loups de Charbières »
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 715 519 €
- **Sources de financement** : billetterie, ventes de la boutique et subvention du budget principal



Eaux pluviales urbaines

- **Vocation** : gestion de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales urbaines
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 45 500 €
- **Sources de financement** : en 2020, cette compétence est financée par une subvention du budget principal. À compter de 2021, les flux financiers entre la Communauté d'Agglomération et ses communes prendront en compte l'impact de ce transfert de compétence et viendront le neutraliser de part et d'autre



Lotissements

Eco-village de Saint-Christophe

- **Vocation** : suivi budgétaire des parcelles de terrain destinées à la vente aux particuliers
- Ce budget bénéficie d'une gestion spécifique dite de « lotissement »
- **Sources de financement** : produit des ventes et avance remboursable du budget principal, le cas échéant



Équipements et sites divers



- **Vocation** : gestion de l'Aire des Monts de Guéret et du site de production d'eau non potable pour les entreprises installées dans la zone artisanale
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 204 931 €
- **Sources de financement** : redevance des concessions d'occupation du domaine public sur l'Aire des Monts de Guéret, vente de l'eau non potable, subvention du budget principal

Immobilier d'entreprises



- **Vocation** : gestion du parc locatif dédié à l'implantation d'entreprises sur le territoire et du Centre de Ressources domotique (site de Courtille)
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 587 551 €
- **Sources de financement** : loyers des entreprises et subvention du budget principal

Zones d'Activités

- **Vocation** : suivi budgétaire des parcelles de terrain destinées à la vente aux entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire
- Ce budget bénéficie d'une gestion spécifique dite de « lotissement »
- **Sources de financement** : produit des ventes et avance remboursable du budget principal, le cas échéant



Service Public d'Assainissement Non Collectif

- **Vocation** : service public local destiné à conseiller et accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 79 411 €
- **Sources de financement** : paiement des usagers pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif, neuves ou réhabilitées



Transport public

- **Vocation** : gestion de l'agglomération Bus, du Transport À la Demande (TAD) et du transport scolaire
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 1 925 176 €
- **Sources de financement** : paiement des usagers et fiscalité des entreprises (« versement mobilité »)

Services publics industriels et commerciaux exclusivement financés par les usagers du service

Assainissement collectif en régie

- **Vocation** : gestion du service d'assainissement collectif, lorsque son exploitation est assurée par les personnels territoriaux, avec l'appui des entreprises locales (autres communes du territoire, hors communes membres des syndicats)
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 1 340 229 €
- **Sources de financement** : redevance des abonnés



Eau potable en régie

- **Vocation** : gestion du service de fourniture en eau potable, lorsque son exploitation est assurée par les personnels territoriaux, avec l'appui des entreprises locales (autres communes du territoire, hors communes membres des syndicats)
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 1 066 642 €
- **Sources de financement** : redevance des abonnés

Assainissement collectif en délégation

- **Vocation** : gestion du service d'assainissement collectif, lorsque son exploitation est déléguée à un prestataire privé (ville de Guéret)
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 190 000 €
- **Sources de financement** : redevance des abonnés



Eau potable en délégation

- **Vocation** : gestion du service de fourniture en eau potable, lorsque son exploitation est déléguée à un prestataire privé (villes de Guéret et Sainte-Feyre)
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020**
= 318 813 €
- **Sources de financement** : redevance des abonnés

Les montants indiqués n'intègrent pas les écritures budgétaires pour ordre, ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (opération neutre sur le budget de l'Agglo).

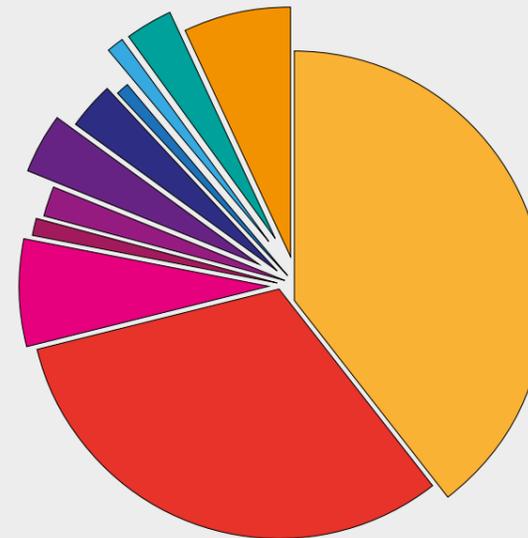
Budget 2020

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret gère 13 budgets en 2020 :

- 1 budget principal,
- 12 budgets dits « annexes », destinés au suivi d'activités spécifiques.

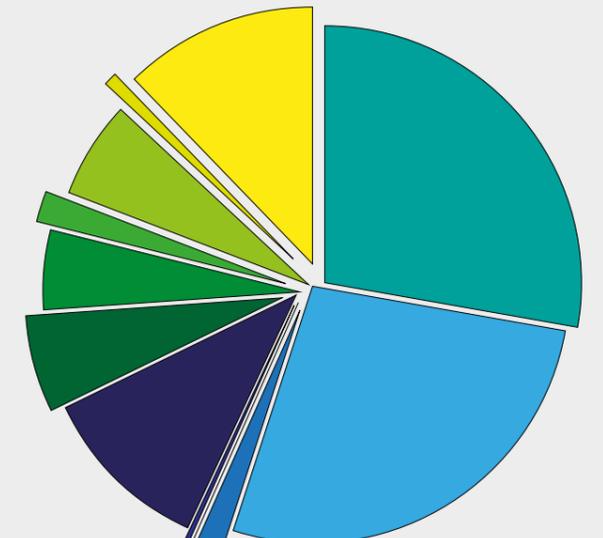
- 6 budgets annexes sont financés sur les ressources de la collectivité, notamment pour le suivi des activités suivantes :
 - le Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » ;
 - le Village d'Accueil d'Entreprises ;
 - les sites touristiques d'Anzême et de Jouillat (restaurants et plages) ;
 - le Centre de Ressources Domotique ;
 - l'Aire des Monts de Guéret ;
 - le site de production d'eau industrielle ;
 - le lotissement éco-village, sur la commune de Saint-Christophe ;
 - la Zone d'Activités (parcelles destinées à la vente pour favoriser l'implantation d'entreprises) ;
 - la gestion des eaux pluviales urbaines.
- 6 budgets annexes sont consacrés à la mise en œuvre de services publics exclusivement financés sur les redevances de leurs usagers :
 - le transport urbain (agglomération Bus), à la demande (TAD) et scolaire ;
 - l'assainissement non collectif ;
 - l'assainissement collectif (gestion directe ou confiée à un délégataire) ;
 - l'eau potable (gestion directe ou confiée à un délégataire).

Ventilation des dépenses de fonctionnement par domaine d'activité



- Charges de structure : informatique, assurances, juridique, communication... (1 030 756 €)
- Charges de personnels et élus (6 090 650 €)
- Reversement aux communes et au fonds national de péréquation FNGIR (4 868 418 €)
- Contribution au SDIS de la Creuse (1 058 592 €)
- Lecture publique (163 042 €)
- Accueil de la petite enfance (319 517 €)
- Tourisme et sports nature (649 120 €)
- Dispositif habitat des particuliers et accueil des gens du voyage (468 627 €)
- Stratégies d'aménagement du territoire (Plan Climat Air Énergie Territoire, Agenda 21, charte forestière, mobilité, Schéma de Cohérence Territoriale, PLU, santé) (179 172 €)
- Développement économique (101 218 €)
- Soutien aux associations locales (425 000 €)

Ventilation des principales recettes de fonctionnement



- Fiscalité des ménages : taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, GEMAPI (5 055 205 €)
- Fiscalité économique : CFE, CVAE, TASCOM, IFRER (4 727 570 €)
- Compensation État des exonérations et dégrèvements sur la fiscalité locale (413 312 €)
- Taxe de séjour (20 000 €)
- Reversement des communes (48 919 €)
- Dotation globale de fonctionnement de l'État (2 013 420 €)
- Financements structures accueil petite enfance : Département, CAF, MSA (1 020 391 €)
- Financements institutionnels - appels à projet de territoire (État, Région, Département, Europe) (957 259 €)
- Versement du fonds de péréquation des ressources intercommunales (350 000 €)
- Produits des usagers : fourrière canine, médiathèque, crèches, Station Sports Nature, aire d'accueil des gens du voyage, hébergements touristiques, revenus immeubles... (1 009 097 €)
- Vente de gîtes (145 186 €)
- Excédents antérieurs reportés (2 206 632 €)

L'exécutif communautaire est composé du Président, des Vice-Président(e)s et des Délégué(e)s communautaires. Il a été élu lors des conseils du 10 juillet et du 13 octobre 2020.



Eric CORREIA
(Guéret)
Président

LE PRÉSIDENT

LES 15 VICE-PRÉSIDENT(E)S



Eric BODEAU
(Maire de Saint-Sulpice-le-Guérétois)
1^{er} Vice-Président en charge des finances



François BARNAUD
(Maire de Saint-Fiel)
2^e Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement des Zones d'Activités



Pierre AUGER
(Sainte-Feyre)
3^e Vice-Président en charge de la transition énergétique, du développement durable et de l'agenda 21



Annie ZAPATA
(Maire de La Saunière)
4^e Vice-Présidente en charge des pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale par l'économie



Patrick ROUGEOT
(Maire de Saint-Léger-le-Guérétois)
5^e Vice-Président en charge des transports et des mobilités



Armelle MARTIN
(Saint-Vaury)
6^e Vice-Présidente en charge de l'accueil, de la petite enfance



Jacques VELGHE
(Maire de Saint-Christophe)
7^e Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement individuel et collectif, des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI



Jean-Luc MARTIAL
(Sainte-Feyre)
8^e Vice-Président en charge de l'urbanisme, du PLUI et de l'accessibilité



Jean-Luc BARBAIRE
(Saint-Vaury)
9^e Vice-Président en charge du développement touristique et des sports nature



Alex AUCOUTURIER
(Maire de Saint-Yrieix-les-Bois)
10^e Vice-Président en charge des ressources humaines



Alain CLÉDIÈRE
(Maire de Saint-Laurent)
11^e Vice-Président en charge de l'habitat et de la programmation du logement social



Philippe PONSARD
(Maire de Savennes)
12^e Vice-Président en charge du développement collaboratif



Jean-Paul BRIGNOLI
(Maire de Peyrabout)
13^e Vice-Président en charge de la lecture publique



Marie-Françoise FOURNIER
(Maire de Guéret)
14^e Vice-Présidente en charge de la politique de la ville et de la dynamique commerciale du cœur de ville



Christophe MOUTAUD
(Guéret)
15^e Vice-Président en charge de la mutualisation et des travaux

LES 4 DÉLÉGUÉ(E)S EN CHARGE DE DOSSIERS PARTICULIERS



Bernard LEFÈVRE
(Maire de La Brionne)
Délégué en charge du suivi du Parc Animalier des Monts de Guéret, auprès du 9^e Vice-Président en charge du développement touristique et des sports nature



Célia BOIRON
(Maire de Saint-Eloi)
Déléguée en charge des circuits courts auprès du 12^e Vice-Président en charge du développement collaboratif



Thierry DUBOSCLARD
(Maire de La Chapelle-Taillefert)
Délégué en charge de la communication



François VALLÈS
(Guéret)
Délégué en charge des transports urbains auprès du 5^e Vice-Président en charge des transports et des mobilités

Votre nouveau Conseil Communautaire



LES 35 AUTRES DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES



Guy ROUCHON
(Maire d'Ajain)



Mireille FAYARD
(Ajain)



Viviane DUPEUX
(Maire d'Anzême)



Christophe LAVAUD
(Maire de Bussière-Dunoise)



Céline BOUVIER
(Bussière-Dunoise)



(Gartempe)



Marie-France DALOT
(Maire de Glénic)



Guillaume VIENNOIS
(Guéret)



Corinne TONDUF
(Guéret)



Véronique FERREIRA DE MATOS
(Guéret)



Sabine ADRIEN
(Guéret)



Erwan GARGADENNEC
(Guéret)



Olivia BOULANGER
(Guéret)



Henri LECLÈRE
(Guéret)



Véronique VADIC
(Guéret)



Ludovic PINGAUD
(Guéret)



Françoise OTT
(Guéret)



Thierry BAILLIET
(Guéret)



Delphine BONNIN-GERMAN
(Guéret)



Benoît LASCoux
(Guéret)



Marie COMBEAUD
(Guéret)



Sylvie BOURDIER
(Guéret)



Gilles BRUNATI
(Guéret)



Jean-Pierre LÉCRIVAIN
(Maire de Jouillat)



Dominique VALLIÈRE
(Maire de Mazeirat)



(Montaigu-le-Blanc)



Corinne COMMERNAT
(Saint-Fiel)



Michel SAUVAGE
(Saint-Laurent)



Michèle ÉLIE
(Maire de Saint-Silvain-Montaigu)



Fabienne VALENT-GIRAUD
(Saint-Sulpice-le-Guérétois)



Patrick GUÉRIDE
(Saint-Sulpice-le-Guérétois)



Philippe BAYOL
(Maire de Saint-Vaury)



Xavier BIDAN
(Maire de Saint-Victor-en-Marche)



Patricia GODARD
(Sainte-Feyre)



Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI
(Sainte-Feyre)

*A l'heure où nous mettons sous presse, le nouveau délégué de cette commune n'est pas désigné.
(Edité en octobre 2020)